



Fédération des Elu/es Verts et Ecologistes

**Assemblée générale de l'association  
Mardi 23 août 2016 à Lorient  
(17h 30-19h15)**

Chers/Chères collègues,

Conformément à l'article 13.2 des statuts de notre association, nous vous invitons à participer à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la FEVE. Celle-ci se tiendra **le mardi 23 août 2016 à Lorient, de 17h 30 à 19h 15, en marge des Universités du CEDIS.**

### **Proposition d'ordre du jour**

Introduction par la Présidente et présentation du **rapport d'activité** par les membres du bureau : *approbation du rapport*

Présentation du **rapport financier** par le trésorier de l'association : *approbation du rapport*

#### **Renouvellement du Conseil d'administration**

##### **Débat avec les adhérent-es et les invité-es :**

- \* expression des besoins des adhérent-es et des groupes de travail ;
- \* les services à proposer aux élu-es ;
- \* le développement de réseaux et de référent-es locaux/ales de la FEVE ;
- \* les relations extérieures ;
- \* les projets en 2017 ;
- \* questions diverses.

**Émargement** et remise des documents de travail **à partir de 17h.**

Conformément aux dispositions de l'article 13.5 de nos statuts, tous **les documents nécessaires à votre information** (rapport d'activités, rapport de gestion...) seront tenus à votre disposition avant la date de la dite assemblée par un envoi par mail. Ces mêmes documents seront remis aux participant-es, le jour de l'assemblée, en version papier.

**Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale**, en vertu de l'article 13.1 de nos statuts. Il est bien entendu possible d'adhérer ou de renouveler sa cotisation jusqu'au jour même de l'AG auprès du stand accueil de la FEVE.

Nous vous rappelons qu'en cas d'empêchement ou d'indisponibilité de votre part, **les votes par correspondance ainsi que les votes par procuration ne sont pas autorisés par notre association.**

## **RENOUVELLEMENT DES INSTANCES CETTE ANNEE**

La présente assemblée générale sera l'occasion de renouveler notre conseil d'administration.

**Les membres désirant présenter leur candidature** doivent se manifester dès maintenant auprès des instances de la FEVE (voir le document acte de candidature en annexe) en renvoyant le bulletin prévu à cet effet.

### **Toute candidature doit impérativement :**

- \* être motivée par courrier adressé à la Présidente de la FEVE ;
- \* être accompagnée du bulletin de participation joint à cette convocation.

Notre règlement précise que l'assemblée générale désigne en son sein le conseil d'administration. Ce dernier, lors de sa réunion d'installation, élit un bureau. Celui-ci a ensuite légitimité pour désigner la/le président-e et répartir les fonctions entre ses membres.

**Pour toute information, communication, une seule adresse : [ag@lafeve.fr](mailto:ag@lafeve.fr)**

Fait à Paris, le 12 juillet 2016

**Catherine Hervieu, présidente de la FEVE**  
**Catherine Candelier, secrétaire de la FEVE**